



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 7 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt et le 07 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET, M. CALMET (arrivé à 18h38 participe à partir du point n°4BP), Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme SAUQUET à Mme MATHIVET

Absent excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET

=====

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS - EXERCICE 2019

Madame VIENOT informe les membres du conseil d'administration que le compte administratif 2019 présente toutes les informations obligatoires prévues par le législateur.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2019		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2019
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	25 038.37 €
011	Charges à caractère général	13 958.70 €	013	Atténuations de charges	214.32 €
012	Charges de personnel	79 157.99 €	70	Produits des services et ventes diverses	20 479.56 €
65	Autres charges de gestion courante	32 501.90 €	74	Dotations	105 825.00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	1 366.97 €
			75	Autres produits de gestion courante	1.34 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	125 618.59 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	127 887.19 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971.00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	971.00 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227.00 €
	TOTAL DEPENSES	126 589.59 €		TOTAL RECETTES	128 114.19 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019		RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 730.36 €
RAR	Restes à réaliser	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	200.00 €			
20	Immobilisations	804.75 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	180,00 €
27	Autres immobilisations financières	2 000.00 €	27	Autres immobilisations financières	2 000.00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	3 004.75 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	2180.00 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227,00 €		Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €
	TOTAL DEPENSES	3 231.75 €		TOTAL RECETTES	3 151.00 €

Le résultat de l'exercice 2019 en fonctionnement est arrêté à la somme de 1 524.60 €. Ajouté à l'excédent des années antérieures (+ 25 038.37 €), le CCAS dégage un résultat cumulé de 26 562.97 €.

On constate en 2019 une baisse des dépenses de fonctionnement du CCAS (frais pour l'organisation des repas). Les recettes sont constantes par rapport à l'année précédente.

L'excédent sera repris intégralement au budget primitif 2020 en recettes de fonctionnement.

En investissement, le solde d'exécution 2019 est en déficit de 80.75 €. Toutefois, ajouté à l'excédent cumulé (+ 3 730.36 €), le CCAS affiche un solde d'exécution de 3 649.61 €. Ce dernier sera reporté au budget primitif 2020 en recettes d'investissement.

Le Conseil d'Administration délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** d'adopter le compte administratif 2019 du budget du CCAS.

2 - COMPTE DE GESTION 2019

Madame VIENOT rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration qu'en application des dispositions du Code des Juridictions Financières, reprises par les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal doit se prononcer sur le compte de gestion dressé par le comptable public qui le transmet au président au plus tard le 1^{er} juin suivant l'exercice écoulé.

Parvenus dans les délais réglementaires impartis, les comptes et écritures du comptable public présentent des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur (le Président).

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le Conseil d'Administration délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** d'adopter le compte de gestion 2019 du budget du CCAS.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Mme VIENOT, vice-présidente, expose à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2019 est arrêté comme ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Opérations de l'exercice	126 589,59	128 114,19	3 231,75	3 151,00	129 821,34	131 265,19
Résultat exercice 2019		1 524,60		-80,75		1 443,85
Résultat antérieur reporté		25 038,37		3 730,36		28 768,73
Résultat de clôture 2019		26 562,97		3 649,61		30 212,58

Le Conseil d'Administration délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** d'affecter le résultat comme suit :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de **26 562.97 €**, somme reprise au compte 002 RECETTES du BP 2020.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est arrêté à la somme de **3 649.61 €**, somme reprise au compte 001 RECETTES du BP 2020.

4 - BUDGET PRIMITIF 2020

Mme VIENOT, vice-présidente, soumet à l'examen du Conseil d'Administration le budget primitif pour l'année 2020 dressé par elle et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le budget 2020 est présenté au Conseil d'Administration comme suit :

Présentation synthétique du Budget Primitif 2020

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2020
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	26 562,97 €
011	Charges à caractère général	19 650,00 €	013	Atténuations de charges	0,00 €
012	Charges de personnel	82 700,00 €	70	Produits des services et ventes diverses	15 145,03 €
65	Autres charges de gestion courante	43 210,00 €	74	Dotations	105 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
68	Provisions	325,00 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	146 385,00 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	147 358,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1200,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1200,00 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227,00 €
	TOTAL DEPENSES	147 585,00 €		TOTAL RECETTES	147 585,00 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020		RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 649,61 €
RAR	Restes à réaliser	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €			
20	Immobilisations	4 622,61 €	16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	10 122,61 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	5 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227,00 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1200,00 €
	TOTAL DEPENSES	10 349,61 €		TOTAL RECETTES	10 349,61 €

A l'issue de son exposé, Madame VIENOT répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments et informations souhaités.

Le Conseil d'Administration, après avoir étudié par chapitre le budget du Centre Communal d'Action Sociale **APPROUVE à l'UNANIMITE** le présent budget primitif du CCAS 2020 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :

Dépenses	147 585.00 €
Recettes	147 585.00 €

Section d'investissement :

Dépenses	10 349.61 €
Recettes	10 349.61 €

5 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET - ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - 65.71 %

Madame la Vice-Présidente explique à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2011, le Conseil d'Administration a délibéré sur la création d'un poste à temps non complet (60%) afin d'assurer l'animation du foyer des anciens.

Aujourd'hui, il convient de modifier ledit poste afin d'accroître la durée hebdomadaire de travail de 2h hebdomadaire par semaine.

Par conséquent, il convient de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 65.71 % correspondant à 23 heures hebdomadaire (IB min 353 - IB max 483).

Le Conseil d'Administration délibérant, **DECIDE à l'unanimité** de procéder à la création du poste susmentionné.

Fait à Saint Mandrier sur mer, le 8 juillet 2020.



La Vice-Présidente

Véronique VIENOT